



GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

A dater du 7 nivose an 8, les Actes du Gouvernement et des Autorités constituées, contenus dans le MONITEUR, sont officiels.

N° 40.

MARDI, 9 Février 1808.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, le 26 décembre.

On lit dans une gazette de cette ville la lettre suivante du mécanicien Sulton à son ami Joel Barlow :

« Me voici enfin de retour du voyage que le désir de faire l'essai des effets de ma barque à vapeur, m'a fait entreprendre d'ici à Albany. La distance par eau est de 150 milles. J'ai mis trente-deux heures à la franchir, en montant contre le courant, et pour descendre je n'ai mis que trente heures; ce qui fait exactement 5 milles par heure. Notez que pour l'allée et pour le retour, le vent, quoique peu fort, était constamment contraire; de sorte qu'on n'a fait aucun usage des voiles, et que le mouvement progressif de la barque a été uniquement l'effet de la vapeur. Tous les bâtimens, goëlettes et autres que j'ai trouvés sur ma route, ont été dépassés comme s'ils étaient à l'ancre.

« Voilà donc l'action de la vapeur sur le mouvement des bâtimens, évidemment démontrée et constatée par le fait.

« Mais, quelque grands que puissent être les avantages qui résultent de l'emploi de cette machine, je suis loin de les comparer à ceux que doit nécessairement produire mon invention d'un système d'attaque et de défense, d'où résultera infailliblement la liberté des mers. »

(*Courier de l'Europe.*)

RUSSIE.

Petersbourg, le 6 janvier.

Par ordre exprès de l'Empereur, aucun sujet britannique ne pourra être admis dans nos classes de commerce, tant que durera la rupture avec l'Angleterre; et ceux qui s'y sont fait inscrire, seront rayés de la liste.

(*Journal de l'Empire.*)

— L'Académie impériale des sciences de cette ville a publié le tome 13^e de ses Mémoires. La partie des sciences physiques offre entr'autres un excellent mémoire sur les mines de la Sibirie, par M. Herman, sous le titre de *Description de la célèbre mine d'argent de Zmeof*, au mont Altaï en Sibirie. Cette mine, connue depuis longtemps, n'a été exploitée que depuis l'an 1745, aux frais de la couronne. On en retire annuellement 1,200,000 pouds de minéral, et le produit total des années 1747 à 1793, était de 34,441 pouds d'argent.

(*Journal du Commerce.*)

— Depuis deux ans, la ville de Moscou s'embellit par de vastes promenades, des canaux, des trottoirs et des réverbères; son nouveau théâtre provisoire, dont le dessin extérieur a beaucoup de rapports avec celui de Bordeaux, sera tout-à-fait fini au 1^{er} de janvier 1809.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 25 janvier.

S. A. I. l'archiduc Charles a donné, le 19 de ce mois, une très-belle fête dans son palais; toute la famille impériale s'y est trouvée.

— Toutes les troupes autrichiennes rentrent dans leurs anciens quartiers, sur le pied de paix.

(*Journal de Francfort.*)

Hambourg, le 28 janvier.

Le désir d'avoir l'*Almanach impérial* de France a été tel à Hambourg cette année, que notre premier libraire a été obligé d'en faire venir un nombre considérable d'exemplaires par la poste aux lettres.

— Le patriotisme danois a déjà réussi à diminuer de beaucoup à Copenhague la consommation des productions des Indes; cependant les prix ont un peu haussé là comme ailleurs; l'avidité y a tenté aussi quelques spéculations; mais la sévérité religieuse des employés est telle, que toute contrebande devient à-peu-près impossible dans toute l'étendue des Etats danois.

— Les patrons des navires marchands anglais qui se trouvent depuis quelque tems retenus en assez grand nombre à Stockholm, ont, parmi leurs bâtimens, choisis les trois plus forts d'échantillon, et les ont armés en guerre, résolus à pour-

suire leur route sous cette espèce d'escorte, qu'ils se sont eux-mêmes créée à la hâte. Les corsaires danois, qui ont été prévenus de ce projet, espèrent profiter de l'occasion pour faire de bonnes prises.

(*Publiciste.*)

Francfort, le 2 février.

LL. MM. le roi et la reine de Bavière sont arrivés, le 21 janvier, à Neubourg, avec la princesse Charlotte leur fille. S. A. R. le prince héréditaire de Wurtemberg arriva aussi le même jour dans cette ville. On regarde comme très-prochain le mariage de ce prince avec la princesse de Bavière.

— S. A. R. le grand-duc de Nassau a supprimé la servitude dans ses Etats, à dater du 1^{er} janvier.

(*Journal de l'Empire.*)

ROYAUME DE WESTPHALIE

Cassel, le 30 janvier.

S. Ex. M. le baron de Munchhausen, chambellan du roi, a pris congé de LL. MM. pour se rendre à Utrecht, en qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire près S. M. le roi de Hollande.

— Le ville de Halle a témoigné par des réjouissances publiques la reconnaissance qu'inspire à tous ses habitans le décret royal sur le rétablissement de l'Université. Cette ville est une des principales du royaume; elle a 21,000 habitans, la maison des orphelins possède 26 millions de France; mais aussi elle entretient de huit à neuf cents individus.

(*Journal de l'Empire.*)

PRUSSE.

Berlin, le 21 janvier.

— On mande de Königsberg que le roi et la reine de Prusse y sont arrivés le 16 janvier.

(*Journal de l'Empire.*)

BAVIÈRE.

Augsbourg, le 28 janvier.

On apprend de Rome que le convoi funèbre de la célèbre Angélica Kaufmann, s'y est fait d'une manière qui prouve combien les beaux-arts sont encore en honneur dans cette terre vraiment classique. La pompe avait été ordonnée par son exécuteur testamentaire, M. Charles Albagnini, sculpteur et professeur à l'Académie de Saint-Luc, de concert avec le chevalier Canova, M. Camoncini, et d'autres artistes. Le cercueil, découvert, marchait entouré de différentes confréries et de quatre jeunes filles vêtues de blanc, portant les attributs de la poésie, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. Deux grands tableaux, derniers ouvrages d'Angélica, étaient portés derrière le cercueil, comme la *Transfiguration* au convoi de Raphaël, et l'aspect de ces deux chefs-d'œuvre augmentait encore la douleur des assistans. D'autres personnes portaient les pinceaux, la palette et les autres instrumens de la défunte; ensuite venaient des artistes et des amateurs, de toutes les nations, tous en grand deuil, et une escorte militaire fermait la marche.

(*Journal du Commerce.*)

— On écrit de Trieste, le 17 de ce mois, qu'outre un vaisseau portugais et un vaisseau américain, arrivés dernièrement dans le port de cette ville, il y était entré de nouveau un vaisseau portugais, chargé de quatre mille quintaux de marchandises des Indes. L'arrivée de ces trois bâtimens a fait baisser le prix des denrées coloniales, et les différentes maisons qui s'étaient trop hâtées d'en faire des approvisionnemens, souffrent des dommages considérables.

— M. le comte Paul d'Esterhazy, brigadier-général, étant malade à Pest en Hongrie, s'est jeté par une fenêtre dans un accès de fièvre, et s'est tué.

(*Gazette de France.*)

— On assure que les magnats de Hongrie ont invité l'empereur d'Autriche à convoquer, dans le courant de l'été prochain, une nouvelle diète, pour y traiter les différens objets qui n'ont pu être réglés par la diète de l'automne dernier; mais on ne croit pas que la cour de Vienne accède à cette demande. Il est probable qu'une commission spéciale sera établie pour expédier les affaires urgentes qui doivent être soumises à la sanction de l'empereur.

— Nous avons reçu ici des lettres de Trieste, du 17 de ce mois. Elles annoncent que les troupes de débarquement qui se trouvent sur la flotte russe n'ont pas été mises à terre. L'escadre était encote dans la rade; mais on regardait comme certain qu'elle ne tarderait pas à mettre à la voile pour Venise; on annonce qu'elle jettera l'ancre dans le port de Malamocco ou dans le grand canal, pour y passer l'hiver.

— On continue les préparatifs de défense à Trieste avec une activité étonnante. Des pièces du plus gros calibre ont été transportées sur les digues, et l'on attend encore dans cette ville plusieurs bataillons de groupes autrichiennes qui y resteront en garnison.

— Les lettres d'Italie s'accordent à dire que l'on équipe dans tous les ports du Golfe-Adriatique une foule de corsaires, pour courir sur le commerce des Anglais et de leurs alliés; à Ancône, entr'autres, ces armemens ont le plus grand succès. On parle sur-tout des expéditions du capitaine Rossano, qui s'est déjà emparé de plusieurs riches bâtimens siciliens et maltais, chargés de cotons, bled, etc. En ce moment les Anglais n'ont pas un seul bâtiment de guerre dans le Golfe-Adriatique.

(*Publiciste.*)

ROYAUME D'ITALIE

Milan, le 1^{er} février.

Le 28 janvier, la première colonne de la division italienne qui était à la Grande-Armée est arrivée à Vérone, aux acclamations répétées de tous les habitans qui étaient allés à sa rencontre.

Un arc de triomphe avait été élevé à l'entrée de la ville; c'est là que les troupes ont été haranguées par le préfet; c'est le général de brigade Bonfanti qui lui a répondu. Le préfet a donné un repas de cent couverts, auquel ont été invités les généraux Souham, Bonfanti, et tout l'état-major. Plusieurs toasts y ont été portés: *Aux braves conserits! A la gloire de la division! Puisse son exemple enflammer le cœur de tous les Italiens, et les rendre dignes du génie sublime qui les gouverne!*

La journée a été terminée par une illumination générale.

(*Journal de l'Empire.*)

ROYAUME DE NAPLES.

Naples, le 25 janvier.

— Le célèbre Paësiello jouissait d'une pension que lui avait accordée l'impératrice douairière de Russie. Le paiement de cette pension avait été interrompu par les événemens de la guerre. S. M. vient de lui faire payer tout l'arriéré qui lui était dû, et a accompagné cet envoi d'une lettre très-flatteuse.

Du 26 janvier.

Le 11 de ce mois, une division de chaloupes canonnières, commandée par le lieutenant de vaisseau Pascal de Cosa, escortant 38 bâtimens de transport, fut attaquée à l'ancre d'Ogliastro par deux bricks ennemis; l'action s'engagea à l'entrée de la nuit, et dura quatre heures entières. Un des vaisseaux ennemis fut entièrement mis hors de combat, et l'autre considérablement endommagé. De notre côté, nous avons perdu la canonnière n° 26, sur laquelle un matelot a été tué et deux blessés; mais le lieutenant de vaisseau a eu assez de courage pour résister aux Anglais, et assez d'adresse pour faire arriver le convoi qu'il protégeait, au port de Salerne.

(*Journal de l'Empire.*)

ROYAUME DE HOLLANDE.

Utrecht, le 1^{er} février.

S. Exc. le ministre de l'intérieur a fait connaître, par une publication, que S. M. le roi, vivement touché des désastres que la Zélande vient d'éprouver par les inondations, desire porter de prompts secours à tant de malheureuses victimes; et, connaissant le caractère de la nation hollandaise qui s'est toujours distinguée par son humanité et sa bienfaisance, a autorisé une collecte générale dans toute l'étendue du royaume, dont la moitié du produit sera spécialement affectée au soulagement des infortunés qui ont été atteints du désastre arrivé, le 15 de ce mois, à Flessingue.

(*Gazette de France.*)

— L'envoyé du roi de Westphalie a en aujourd'hui sa première audience près de S. M. le roi de Hollande.

S. M. vient de faire les nominations suivantes: M. le lieutenant-général Bruce est nommé commandant de l'arrondissement Amstelland; il aura son quartier-général à Harlem; MM. Vichery et Bruno sont nommés commandans des arrondissemens de Maasland et d'Utrecht.

D'après les ordres de S. M., personne ne pourra à l'avenir se rendre dans les îles qui se trouvent le long des côtes de la Frise, du pays de Groningue et d'Ost-Frise, ni à l'île du Texel, sans être pourvue d'un passeport que les magistrats de la résidence du voyageur donneront gratis; ce passeport sera visé par des commissaires que les ministres de justice et de police nommeront ad hoc. Toutes les personnes qui se rendraient ou qui reviendraient d'une de ces îles sans s'être mis en règle, seront arrêtées et traitées suivant l'exigence du cas.

Le décret qui concerne l'incorporation de l'Ost-Frise et du pays de Jever au royaume de Hollande, est conçu en ces termes:

Art. 1^{er}. L'Ost-Frise, le pays de Jever et les seigneuries de Varel et Kniphausen, cédés à S. M. par les articles 1^{er} et V du traité conclu, le 11 novembre 1807, entre le roi et S. M. l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, composeront le onzième département de ce royaume, sous la dénomination de département de l'Ost-Frise; seulement la partie de l'Ost-Frise, proprement dite, située à l'ouest de l'Em, sera partie du département de Groningue.

II. Le roi réglera la division du département d'Ost-Frise, ainsi que l'administration de ce département, sur le même pied que celle des autres parties du royaume.

III. Le nombre des députés au Corps-Législatif sera augmenté de deux pour le département d'Ost-Frise. Pour la première fois seulement, il fournira trois membres, et le premier sortant ne sera point remplacé.

IV. La première nomination des membres au Corps-Législatif pour le département de l'Ost-Frise, se fera directement par le roi; ensuite on remplira les places vacantes comme cela a lieu dans les autres départemens du royaume, et ainsi qu'il est fixé par la loi, etc.

Signé, LOUIS.

(Publiciste.)

INTERIEUR.

Paris, le 8 février.

DECRETS IMPÉRIAUX.

Par décret du 15 janvier 1808, M. d'Houdetot, auditeur, a été nommé sous-préfet de Château-Salins, département de la Meurthe, en remplacement de M. Noël, décédé.

Par décret du 29 janvier 1808, M. Cabrieres père a été nommé membre du conseil de préfecture du département de l'Aveyron, en remplacement de M. Valadier, décédé.

Par décret du 29 janvier 1808, M. Dastroz, inspecteur-général des monnaies, a été nommé membre du conseil de préfecture du département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Tastu, décédé.

Par décret du 29 janvier 1808, M. d'Ecosse, membre du collège électoral de département, a été nommé membre du conseil de préfecture du département de la Moselle, en remplacement de M. Rœderer, décédé.

Par décret du 2 février 1808, M. le général de brigade Laroche a été nommé général de division.

Par décret du 6 février 1808, S. M. a nommé maîtres des requêtes en son Conseil-d'Etat, MM. Dégérando, secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

Coquebert-Montbret.

Malouet, commissaire-général de la marine à Anvers.

Par décret du 22 janvier 1808, S. M. a autorisé l'acceptation des donations et legs, ainsi qu'il suit:

La donation faite à l'hospice des Vieillards et Orphelins de Dieuze (Meurthe) par la dame Anne-Gabrielle Maugeot, veuve Maldiné, de tout ce qu'elle possède, se montant à 1671 fr., tant en meubles, effets mobiliers et argent comptant qu'en capitaux portant intérêt, sous la condition de l'admission dans ledit hospice, d'elle donatrice pour y être soignée sa vie durant, et de son neveu François Cayard, orphelin, pour y être élevé jusqu'à l'âge de 14 ans, sera accepté par

la commission administrative des hospices de ladite ville.

Le legs de 500 liv. fait aux pauvres de l'hôpital de Cette (Hérault) par le sieur Pierre-François Lemire, payable aussitôt après son décès, à la charge par les administrateurs dudit hôpital de faire célébrer à perpétuité une messe par année, sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

Le legs de 625 fr. fait aux pauvres des Fontenottes, commune de Mont-le-Bon (Doubs); celui de 1000 fr. fait aux pauvres de derrière le Mont, même commune, et le legs de 625 francs fait aux pauvres de Grand-Combe, même département, par la demoiselle Marie-Thérèse-Catherine Dubois, seront acceptés, au nom et au profit desdits pauvres, par les bureaux de bienfaisance desdits lieux.

Le bureau de bienfaisance de la commune de Lude (Sarthe) est autorisé à accepter le legs de 400 fr. fait aux pauvres de cette commune par la dame Raoul, veuve Rioche.

Le legs fait à l'hospice Saint-Charles de Nancy (Meurthe) par le sieur Jacques Perreny-Dumagny, d'une somme de 72 liv. tournois et d'une maison estimée 1600 fr. en capital et 100 fr. en revenu, sera accepté par la commission administrative des hospices de cette ville, aux clauses et conditions énoncées au testament du donateur.

Le legs de 1000 fr. fait en faveur des pauvres malades de l'hospice de Bapaume (Pas-de-Calais) par la demoiselle Aldégonde Lefebvre, sera accepté par la commission administrative dudit hospice.

Le legs de 500 florins de change ou 1658 fr. 20 c. fait aux pauvres d'Anvers (Deux-Nèthes) par la demoiselle Marie-Thérèse Schoevaers, sera accepté par le bureau de bienfaisance de ladite ville.

Le legs fait aux pauvres d'Anvers (Deux-Nèthes) par le sieur Engelbert Hellaert, prêtre; 1^o de toutes les provisions de bois, houille, charbon et bierre qui se trouveront dans sa maison; 2^o d'une somme de 200 florins, argent courant, ou 362 fr. 82 c., le tout pour être distribué aux pauvres, sera accepté par le bureau de bienfaisance d'Anvers.

La donation faite à l'hospice de Beaugency (Loiret), par la demoiselle Jeanne-Angélique Raby, de la nue propriété de son mobilier et d'un capital de 4000 fr., sera acceptée par la commission administrative dudit hospice.

La donation faite aux pauvres de Trelon (Nord), par le sieur Antoine-Joseph Langlet, d'une pièce de terre labourable, contenant un hectare 56 ares 17 centiares et produisant annuellement 49 fr., laquelle donation est soumise à la condition que, pendant sa vie, le donateur aura la régie et l'administration dudit immeuble, et en distribuera les revenus aux pauvres qu'il voudra choisir, sera acceptée par le bureau de bienfaisance de Trelon.

Les legs de 525 fr. chaque, faits à l'hôpital général et aux pauvres d'Auch (Gers), par le sieur Jacques-Joachim Senac, et payables, savoir: la moitié dans les six premiers mois, et l'autre moitié dans les six derniers mois de l'année de son décès, seront acceptés, l'un par la commission administrative des hospices, l'autre par le bureau de bienfaisance de ladite ville.

Les bureaux de bienfaisance des communes de Congrier, Saint-Herblon, du Genêt et Laval (Mayenne), sont autorisés à accepter les legs faits aux pauvres desdits lieux par la dame Genevieve-Marie-Josephe Gaultier, épouse du sieur Pierre-Godefroy Courtin de Torsay, lesquels legs consistent, 1^o dans le produit de la vente de la garde-robe de la testatrice; 2^o dans une somme de 4000 liv. qui doit être placée en rentes pour le produit être distribué moitié aux pauvres du Genêt; et l'autre moitié au curé ou desservant du lieu; 3^o en une autre somme de 6000 liv., pour être également placée au profit des pauvres de Laval; 4^o dans les terres acquises par la testatrice et faisant partie de la cure de Congrier, dont la jouissance laissée par elle au curé ou desservant du lieu, est réversible aux pauvres de cette commune, dans le cas où elle cesserait d'avoir un curé ou desservant.

Les quatre legs faits par la dame Deshayes, épouse du sieur Danvet, savoir: de 200 fr. aux pauvres de Ballée, de 1200 à ceux de Boissay, de 600 à ceux de Saint-Loup, et de 200 fr. aux pauvres d'Epineux (Mayenne), seront acceptés par les bureaux de bienfaisance desdits lieux, et les legs faits aux pauvres de Boissay et de Saint-Loup seront distribués en blé méteil, par le régisseur de la testatrice, sous la surveillance toutefois du bureau de bienfaisance, à ceux des indigens desdites paroisses inscrits au rôle des pauvres.

BEAUX-ARTS.

Annales du Musée et de l'Ecole moderne des Beaux-Arts.

Recueil de gravures au trait, contenant la Collection complète des peintures et sculptures du Musée Napoléon et de celui de Versailles; les objets les plus curieux du Musée des Monuments français; les principales productions des artistes vivans, en peinture, sculpture et architecture, édifices publics, etc., avec des notices historiques et critiques; par C. P. Landon, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, membre de plusieurs Sociétés littéraires.

Cet ouvrage classique a obtenu une médaille d'argent à l'exposition publique de 1806.

Le 14^e volume qui vient de paraître contient 78 planches, dont 37 d'après des tableaux d'histoire de maîtres anciens. Les principaux sont: La Circoncision de J. C., par Jules-Romain; le Massacre des Innocens, par le Guide; l'Adoration des Mages, par Dietrich; la Résurrection du Sauveur, par Rubens; l'Histoire de Joseph, par André del Sarte; Esther devant Assuérus, par Paul Véronèse; une Ville incendiée, carton de Jules-Romain; Supplice d'un juge prévaricateur, par Antoine Claisse.

Neuf tableaux d'histoire d'après des artistes modernes, parmi lesquels sont: le Bonheur de la vie champêtre, dessin, par Gerard; Jeanne de Navarre, par M^{lle} Lorimier; Epidémie d'Espagne, par Apparicio; Britannicus, dessin, par Chaudet; l'Art d'aimer, par Prud'hon.

Neuf morceaux de sculpture antique, tels que la statue de Flore; l'Ecorcheur rustique, groupe; la statue d'Apollon Sorocotone; plusieurs bustes, etc.

Neuf de sculpture moderne; le passage du Rhin, bas-relief en bronze, par Desjardins; Bas-relief, dessus de porte de la cour du Louvre, par J. Gougeon; David, vainqueur de Goliath, par Franqueville; les Sacremens de la confirmation et de l'extrême-onction, par M. Lecomte, etc.

Un projet d'architecture; plan, élévation et coupe d'un projet pour le monument à élever à la gloire de la Grande-Armée, sur l'emplacement de la Madeleine, à Paris, par C. Normand.

Prix, 15 fr. chaque vol. en papier ordinaire; 18 fr. avec épreuves sur papier Hollande propre pour le lavis; et 24 fr. les exemplaires papier vélin.

A Paris, chez C. P. Landon, rue de l'Université, vis-à-vis la rue de Beaune.

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. $\frac{1}{2}$ jous. du 22 sept. 1807.	86 fr. 35 c.
Idem. jous. du 22 mars 1808.	83 fr. 75 c.
Rescriptions sur domaines.	92 fr. c.
Act. de la B. de Fr.	1261 fr. 25 c.

SPECTACLES.

Académie impériale de Musique, Aujourd'hui, la Caravane, et Ulysse.

Théâtre-Français: Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR donneront aujourd'hui, Bajazet, et les Fourberies de Scapin.

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui, la Prude, la Mélomanie, et ils sont chez eux.

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Aujourd'hui, les Pages du duc de Vendôme, Raphaël, et une Soirée de deux Prisonniers. — Jeudi, la 1^{re} rep. de Regnard et Dufreny, vaud. en un acte.

Théâtre des Variétés, boulevard Montmartre. Aujourd'hui, le Reveillon, les Chevilles, M. Dupincaeu, et l'Ecole tragique.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Aujourd'hui, Relâche, pour les répétitions générales de la tête du Diable, et le Flambeau de l'Amour.

Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Aujourd'hui, Olimpia, ou la Caverne de Strozzi, nouv. mélodr. en 3 actes, précédé de Suites d'un Duel.

Cirque Olympique de MM. Franconi, fils. Aujourd'hui, Grands exercices d'équitation, et les Folies et Aventures de Don-Quichotte.

Panorama. Les vues de la ville d'Amsterdam et de Boulogne sont exposées dans les deux rotondes du boulevard Montmartre, depuis dix heures du matin jusqu'à six. — Prix d'entrée, 2 fr. chaque.

Théâtre de la Nouveauté, rue de Grenelle-Saint-Honoré, Hôtel des Fermes. M. Olivier donnera tous les jours, à sept heures et demie précises, les mêmes tours et divertissemens qu'il a eu l'honneur d'exécuter à Fontainebleau devant LL. MM. II. et RR., et devant la Cour

De l'imprimerie de H. AGASSE, rue des Poitevins, n^o 6.